



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de la Collectivité Territoriale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**TÉLÉPHONE**

05 08 41 99 98

**TÉLÉCOPIE**

05 08 41 99 97

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**ASSEMBLEE NATIONALE**

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

**TELEPHONE**

01 40 63 15 39

**TELECOPIE**

01 40 63 15 40

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

[agirardin@assemblee-nationale.fr](mailto:agirardin@assemblee-nationale.fr)

**BLOG**

[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

REF-JUST021007

-

Paris le 2 octobre 2007

Mme Rachida DATI  
Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice  
13, Place Vendôme  
PARIS

Madame le Ministre,

J'ai l'honneur de vous interpeller sur la situation de deux agents de l'établissement pénitentiaire de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les agents en question n'appartiennent pas à la fonction publique et, de ce fait, exercent leur emploi dans une grande précarité qui nuit au bon fonctionnement du service. Leur régularisation permettrait de lever cette difficulté.

Alors que les conséquences pour les finances de l'Etat seraient minimales (6000 euros par an), cette régularisation permettrait de régler les problèmes récurrents que pose la gestion de l'établissement pénitentiaire. L'alternative avancée d'un « concours » local, dans les conditions qui m'ont été indiquées par vos services, ne peut être retenue comme satisfaisante.

Par courrier n° 4086/DRH/2007/DD en date du 22 août dernier, la Mission des services pénitentiaires de l'outre-mer a justement répondu à mes interrogations à ce sujet, en soulignant notamment que les dispositifs de résorption de l'emploi précaire ayant existés par le passé (lois n° 96-1093 du 16 décembre 1996 et n° 2001-2 du 2 janvier 2001), ne peuvent plus s'appliquer aujourd'hui.

Le besoin étant pourtant tout aussi réel aujourd'hui, je vous demande de bien vouloir tout mettre en oeuvre pour que la situation de ces deux agents puisse être réglée dans les meilleurs délais.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Annick GIRARDIN